



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-357

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 8 mai 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-357, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à l'article 16.1* ».

Ce règlement vise notamment à modifier le *Règlement de zonage numéro 2009-151* de la Ville de Port-Cartier à l'article 16.1 concernant les cimetières de carcasses automobiles et cours de ferrailles, en remplaçant le numéro de la zone 571 par le numéro de la zone 421.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 17 mai 2023.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 17^e jour du mois de mai 2023.

La greffière,

M^e Ariane Camiré